

BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)

Description

Le BODACC est le Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales en France. Géré par la Direction de l'information légale et administrative (DILA), il publie officiellement les annonces légales des entreprises, offrant une transparence essentielle sur leur statut, leurs créations et les [liquidations de sociétés](#).

[Créer mon entreprise en ligne](#)[Faire mon annonce légale en ligne](#)

Qu'est-ce que le BODACC ?

Le BODACC, Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, **est une publication officielle en France** gérée par la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

A noter: la DILA est chargée de la publication obligatoire dans le BODACC, conformément à l'[article R.123-209 du Code de commerce](#). Cette administration garantit au public l'accès à toutes les informations essentielles du bulletin.

Le BODACC **est publié cinq fois par semaine**, sous forme de trois éditions distinctes :

- BODACC A (Annonces Légales Obligatoires) : Il concerne les annonces légales obligatoires, telles que les [créations d'entreprises](#), les modifications statutaires, les dissolutions, les liquidations, etc. Ces informations garantissent la transparence et la conformité des entreprises aux obligations légales ;
- BODACC B (Avis de dépôt des comptes annuels) : le BODACC B concerne les avis de dépôt des comptes annuels des entreprises. Il permet d'évaluer la santé financière d'une entreprise ;
- BODACC C (Avis de radiation) : la catégorie BODACC C concerne les avis de radiation, indiquant la cessation d'activité ou la dissolution d'une entreprise.

Ces annonces sont importantes car elles informent le public de la fin de l'existence légale de l'entreprise.

Bon à savoir : la publication dans le BODACC peut être gratuite ou payante en fonction de la nature de l'acte faisant l'objet de la publicité.

Quelles sont les informations publiées au BODACC ?

Il publie les annonces légales des entreprises, en fournissant une transparence sur des événements.

Des situations sont publiées telles que :

- Les créations d'entreprises ;
- Les modifications statutaires ;
- Les liquidations ;
- Les dépôts de comptes annuels ;
- Les ventes de fonds de commerce ;
- D'autres éléments importants dans la vie des sociétés.

A noter: la plupart des actes sont déposés via le site du guichet unique.

Comment faire une annonce et la publier sur le BODACC ?

Pour faire une annonce et la publier sur le site du BODACC il y a différentes étapes :

- Etape 1: Choix du type d'annonce ;
- Etape 2 : Choix de la rubrique ;
- Etape 3 : Rédaction de l'annonce ;
- Etape 4: Déposer l'annonce ;
- Etape 5 : Soumission de l'annonce ;
- Etape 6 : Paiement des frais ;
- Etape 7: Examen et validation ;
- Etape 8: Vérification.

Etape n° 1 : Choix du type d'annonce

La première étape consiste à **identifier le type d'annonce qui correspond à l'événement**. Par exemple : [formalités de création d'entreprise](#), modification statutaire, etc.

Etape 2 : Choix de la rubrique

Ensuite, vous devez choisir la rubrique appropriée pour votre annonce.

Les catégories comprennent le BODACC A (Annonces Légales Obligatoires), le BODACC B (Avis de dépôt des comptes annuels), et le BODACC C (Avis de radiation).

Etape n° 3 : Rédaction de l'annonce

La deuxième étape est de **rédigier l'annonce** en respectant les normes légales et en utilisant les modèles fournis par le BODACC pour chaque type d'événement.

Etape n° 4 : Déposer l'annonce

La troisième étape est de **déposer l'annonce sur la plateforme officielle** du BODACC.

Etape n° 5 : Soumission de l'annonce

Cette étape consiste à **télécharger l'annonce préalablement rédigée et vérifier les informations** avant de la soumettre.

Etape n° 6 : Paiement des frais

De plus, la cinquième étape est de **procéder au paiement des frais liés** à la publication de l'annonce conformément à la grille tarifaire du BODACC.

Etape n° 7 : Examen et validation

Dans cette étape, **les administrateurs du BODACC vont examiner l'annonce**. Une fois validée, elle sera alors **intégrée dans le prochain numéro du bulletin officiel**.

A noter: c'est vous qui rédigez l'annonce mais ce sont les administrateurs du BODACC qui le publieront sur le site officiel. C'est à dire que c'est à la charge du tribunal de commerce.

Etape n°8 : Vérification

Enfin, après la publication, **vérifier que votre annonce est correctement publiée** en

effectuant une recherche sur le site du BODACC.

Les 8 étapes pour faire une annonce et la publier sur le BODACC

- 1 Choix du type d'annonce
- 2 Choix de la rubrique
- 3 Rédaction de l'annonce
- 4 Déposer l'annonce
- 5 Soumission de l'annonce
- 6 Paiement des frais
- 7 Examen et validation
- 8 Vérification

LegalPlace.

Zoom : [Créez votre entreprise](#) sans stress avec LegalPlace ! Nos équipes se chargent de réaliser les formalités de création d'entreprise à votre place. Pour cela, vous pouvez compléter notre court formulaire en ligne et nous transmettre les pièces justificatives nécessaires.

Quel est le rôle du BODACC dans les procédures collectives ?

Le BODACC est **important dans les procédures collectives en France.**

Il publie des informations sur les entreprises en difficulté (comme les décisions des tribunaux, les plans de sauvetage, et les appels aux créanciers).

Dans le contexte des procédures collectives, le BODACC intervient principalement dans le cadre des procédures de sauvegarde, [redressement judiciaire](#) et [liquidation judiciaire](#).

Ainsi, cela aide à informer tout le monde sur ce qui se passe et à protéger les droits des différentes personnes impliquées.

Qui peut consulter le BODACC ?

Les utilisateurs peuvent consulter gratuitement les annonces publiées.

Bon à savoir : il existe également des services payants pour accéder à des fonctionnalités avancées et recevoir des alertes personnalisées.

Ainsi, toutes les entreprises françaises, quel que soit leur statut juridique (société anonyme, SARL, auto-entrepreneur, etc.), sont tenues de publier certaines informations dans le BODACC.

Ainsi, cela concerne notamment les annonces relatives aux créations, aux modifications, aux radiations, et aux liquidations.

Bon à savoir : le BODACC est accessible en ligne sur le [site officiel bodacc.fr](https://www.bodacc.fr).

D'où vient le BODACC et comment fonctionne t'il ?

L'origine et le fonctionnement du BODACC reflètent son rôle central dans la transparence des informations légales et financières des entreprises en France.

L'origine

En 1985, une réforme visant à moderniser le système d'information sur les entreprises en France a conduit à la création du BODACC par **la fusion du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et du Bulletin Officiel des Sociétés Anonymes (BOSA)**.

Ainsi, l'objectif central était de **consolider, au sein d'un unique bulletin, toutes les annonces légales et judiciaires** relatives aux sociétés en France.

Le fonctionnement

Le BODACC fonctionne de la manière suivante :

- La centralisation des annonces : le BODACC reçoit et centralise les annonces

légales obligatoires déposées par les entreprises en France. Ces annonces comprennent des informations telles que les créations d'entreprises, les modifications statutaires, les ventes de fonds de commerce, les liquidations, etc. ;

- Une publication régulière : le BODACC publie régulièrement un bulletin officiel qui contient l'ensemble des annonces collectées. Ce bulletin est accessible au public, offrant une transparence sur la situation légale et financière des entreprises ;
- Une consultation en ligne : les informations du BODACC sont disponibles en ligne, permettant aux citoyens, aux entreprises et aux professionnels du droit et de la finance d'accéder facilement aux données. Cette consultation en ligne favorise la diffusion rapide et efficace des informations ;
- Une valeur juridique et économique : Les données publiées dans le BODACC ont une valeur juridique et économique.

Attention : la publication dans le BODACC est non seulement une obligation légale, mais elle garantit également la transparence et la crédibilité des informations légales et financières. Tout manquement peut entraîner des sanctions sévères.

H2 : Combien coûte la publication d'une annonce au BODACC ?

Voici les tarifs de publication au Bodacc :

Prestation par la DILA	Personne moral	Personne physique
Immatriculation principale d'une personne physique en raison de la création d'un établissement	Gratuit	
Immatriculation d'une personne morale (constitution sans activité ou avec création d'établissement)		Gratuit
Immatriculation principale requise suite à prise d'un fonds en location-gérance	Gratuit	Gratuit

<p>Immatriculation principale requise après l'achat ou l'apport d'un fonds de commerce (vente) et pour toute autre raison (donation, transmission de patrimoine, héritage hors transfert hors ressort) ou suite à la caducité d'une inscription antérieure.</p>	Gratuit	Gratuit
<p>Immatriculation principale requise suite à transfert hors ressort du siège social ou de l'établissement principal</p>	70 € TTC	143 € TTC
<p>Immatriculation principale requise après la vente à une personne physique à titre onéreux, ou la transmission gratuite du patrimoine affecté à la cession de ce patrimoine à une personne morale, ou son apport en société.</p>	Gratuit	
<p>Immatriculation complémentaire ou secondaire requise après l'achat ou l'apport d'un fonds de commerce (vente).</p>	Gratuit	Gratuit
<p>Toute modification d'inscription, incluant les transferts autres que hors ressort et l'initiation de l'activité pour une personne morale (à l'exception des autoentrepreneurs, conformément à la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014).</p>	45 € TTC	116 € TTC
<p>Radiation au registre du commerce et des sociétés</p>	Gratuit	Gratuit
<p>Avis de dépôt des comptes annuels des sociétés</p>		25 € TTC

Quelles sont les sanctions en cas de non-publication dans le BODACC ?

La non-publication dans le BODACC peut entraîner des sanctions, telles que :

- Des mesures pénales ;
- La nullité d'actes ;
- Des restrictions sur les opérations financières ;
- Des conséquences au niveau du Registre du Commerce et des Sociétés.

Les sanctions pénales

Le non-respect de l'obligation de publication dans le BODACC peut entraîner des sanctions pénales.

Les **dirigeants d'entreprises peuvent être passibles d'amendes** et, dans certains cas graves, de peines de prison.

La nullité d'actes

Certains actes juridiques, tels que des modifications statutaires, des cessions de fonds de commerce, etc., **peuvent être déclarés nuls en cas de non-publication** dans le BODACC.

Cela peut avoir des conséquences juridiques importantes sur la validité de ces actes.

L'impossibilité d'opérations financières

Le non-respect des obligations de publication peut également entraîner des conséquences financières.

Les entreprises **peuvent se voir refuser certaines opérations financières ou commerciales** si leurs informations ne sont pas publiées conformément aux règles du BODACC.

L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)

Le non-respect des obligations de publication dans le BODACC peut également entraîner des mesures au niveau du [RCS](#).

L'entreprise **risque des sanctions administratives**, y compris une possible radiation du registre.

FAQ

Quel est l'objectif du BODACC ?

L'objectif principal du BODACC est d'assurer la publicité légale des actes juridiques et des événements liés aux entreprises. Cela garantit la transparence et l'accessibilité de l'information pour les tiers (partenaires commerciaux, investisseurs, etc.) et les autorités publiques.

Quelle est la différence entre le BODACC et le RCS ?

Le RCS enregistre les entreprises et leurs données administratives, alors que le BODACC publie les annonces légales et civiles liées à ces entreprises. C'est-à-dire que le RCS est un registre d'immatriculation, tandis que le BODACC est un journal d'annonces légales.

Le BODACC concerne-t-il uniquement les entreprises commerciales ?

Non, le BODACC concerne toutes les entreprises, y compris les entreprises commerciales, artisanales, industrielles, agricoles, etc. Son champ d'application est large et englobe différents types de structures juridiques.